



Avis sur une inaptitude

Par **Mo**, le **24/09/2019** à **09:50**

Bonjour,

J'ai été déclaré inapte en mars par la médecine du travail.

Suite à une opération en août, j'ai réussi à avoir un rdv de pré-reprise avec cette dernière.

Néanmoins, la pression de mon employeur fait qu'à moins de 48h de mon rdv, la médecine du travail à décider de me consulter sans donner de nouvel alors que, les rapports de l'opération ainsi qu'un certificat du chirurgien montre que le problème est résolu et que je peux à nouveau récupérer mon poste.

Par conséquent, j'aimerais savoir si la médecine du travail peux ou pas revenir une décision d'inaptitude après une opération.

En vous remerciant par avance.